

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE
TENUE À L'ÉCOLE LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021**

Sont présents : Mesdames Shana Myriam Ravary; Sylvie Côté; Anne Pellerin; Caroline Noël;
Natacha Harton, Josée Houle et Sophie Fortin.
Monsieur Brian Dickinson.

Sont absents : Madame Geneviève Bellerose

1- Ouverture de l'assemblée, présences et quorum;

Madame Fortin ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2- Questions du public;

Aucune

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que madame la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 8-12-2021;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école primaire de l'Envolée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Shana Myriam Ravary, et résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 8-12-2021;

En ajoutant le rapport aux membres avant le point 14.

4- Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2021;033 – CÉ
21 / 22 - 15

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2021, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Natacha Harton, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2021;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2021 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

En modifiant au point 15 l'ajout de la sortie pour le parc Dessureault et non au parc Châteaudun.
Enlever le trait d'union au coin lecture au point 19.

5- Correspondance (courrier adressé au CÉ) ;

M. Dickinson suggère de mettre en place une plateforme pour le partage de fichiers avec le CÉ.

6- Formation des membres;

Toute l'équipe du CÉ a visionné la capsule.

7 - Suivi budgétaire 2021-2022;

Mme Fortin nous informe du suivi budgétaire.

8 - Répartition des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'École de l'Envolée confirme que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy lui a alloué un montant de 103 071 \$ des allocations versées par le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre des mesures dédiées et protégées. Voici les mesures couvertes par le montant alloué :

- Réussite des élèves en milieu défavorisé – Agir autrement (15011)
- Aide alimentaire (15012)
- Soutien à la persévérance (15020)
- Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire des élèves en contexte COVID (15021)
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103)

- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire (15104)
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186)
- École accessible et inspirante (15230)

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'École de L'Envolée confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement;

CONSIDÉRANT que ce montant ne couvre pas les mesures dédiées suivantes :

- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11020);
- Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11024);
- Enfants scolarisés à la maison (11043 et 11053);
- Programme une école montréalaise pour tous (15013);
- Projets particuliers visant la persévérance, le raccrochage et la réussite scolaire prioritairement des clientèles 16 à 24 ans (15161);
- Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables (15162);
- Intégration de l'éveil à la lecture dans les pratiques familiales (15163);
- Programme La culture à l'école – Volets 2, 3 4 et 5 (15182);
- Soutien en mathématique (15530).

033 – CÉ
21 / 22 - 16



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Noël, d'adopter la répartition des montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées pour l'année 2021-2022 telle que présentée.

9 - Approbation du surplus 2020-2021

CONSIDÉRANT le résultat financier de l'école pour l'exercice 2020-2021;

CONSIDÉRANT le montant de 1 600 \$ auquel l'école est admissible suite à l'application des règles de calcul de l'appropriation des surplus des établissements;

CONSIDÉRANT que les sommes doivent être utilisées pour des dépenses de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que l'école prévoit utiliser 1 600 \$ pour les projets;

CONSIDÉRANT la liste des projets de l'école que la direction et l'équipe-école souhaitent mettre de l'avant;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée Houle, d'approuver l'utilisation des sommes provenant de l'appropriation des surplus pour un montant de : 1 600 \$

10 -

Sorties et activités scolaires;

- 1- L'activité de Noël a été ajoutée à la liste des activités et sorties scolaires 21-22. Le dîner communautaire aura lieu le 23 décembre 2021 et le cout de cette l'activité sera payé par l'école.
- 2- Ajout d'une activité pour la 1^{re} à la 6^e année le 14 et 15 déc. à l'école Chavigny pour une pièce de théâtre de Noël.
- 3- L'activité Nager pour survivre les 10 et 24 mars est également ajoutée pour la 3^e à la 6^e année.
- 4- L'activité science pour la 5^e et 6^e année en février et Maïkan aventure pour la 3^e et 4^e année le 15 juin sont aussi ajoutées au tableau.

033 – CÉ
21 / 22 - 17

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Anne Pellerin il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER la programmation des activités telle que déposée, dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'ADOPTER que soient réclamés aux parents les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2021-2022.

11-

Éducation à la sexualité et COSP;

Une lettre sera envoyée aux parents en février.

CONSIDÉRANT la Loi sur Instruction publique;

CONSIDÉRANT l'article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les DGF qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;

CONSIDÉRANT l'article 85, le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposées par le directeur de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 89, les propositions prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants.

033 – CÉ
21 / 22 – 18

IL EST PROPOSÉ PAR Brian Dickinson, membre du Conseil d'établissement, d'approuver le plan des contenus obligatoires et les COSP en sexualité pour l'année scolaire 2021-2022.

12-

Suivi au projet éducatif;

Nous avons eu une très bonne réponse de la part des élèves en ce qui concerne les activités parascolaires. Le dîner de Noël sera un repas santé.
La sortie au Mont Gleason est pour toute l'école.
C'est très agréable de vivre à nouveau le jumelage des classes.

13-

Mot de la responsable du service de garde;

Josée, responsable du SDG, souligne le travail des éducateurs. Merci spécial à l'équipe-école, belle solidarité. La dernière journée pédagogique a été un succès.

14- Critères de sélection de la direction d'établissement;

Mme Fortin nous informe de l'importance de compléter le document.

15- Levée de l'assemblée;

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

033 – CÉ
21 / 22 - 19



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Côté, et résolu à l'unanimité :

DE LEVER la présente assemblée ordinaire à 8 h 16.

Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents

Président(e)

Secrétaire

Sophie Fortin
Directrice